

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a prescrit, lors de son conseil communautaire en date du 05/11/2025, la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui porte sur :

- La modification de l'emprise maximale réservée au stationnement lié au commerce fixée par les articles UI6 et AUI6 qui sont trop contraignantes pour les commerces non soumis à autorisation d'exploitation commerciale, ce qui a pour effet de bloquer certains projets nécessaires au développement économique du territoire.
- L'introduction de mesures relatives à la perméabilité et à l'ombrage des futures aires de stationnement implantées dans les zones UI et AUI pour les constructions à usage commercial.

Le dossier du projet de la modification simplifiée n°5 est mis à la disposition du public du jeudi 19/02/2026 au vendredi 20/03/2026 afin de recueillir vos observations.

Vous pouvez le consulter dans les 20 communes du territoire ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes, aux heures habituelles d'ouverture.

Le dossier est également disponible sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante :
https://drive.google.com/drive/folders/1bTdQDBXT_cLZoL_9dMyj2UbkQW_7vv13?usp=drive_link